

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**2025**



**LA DOMBES**  
communauté de communes

## DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les dix semaines précédentes l'examen du budget primitif.

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus sur l'évolution de la collectivité en matière de situation financière, de ressources humaines, de fiscalité et de dette.

Le DOB permet également à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice à venir et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités qui seront déclinées dans le projet de budget primitif.

Un décret de 2016 impose une publicité assez large de ce rapport. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres, et celui des communes de plus de 3 500 habitants au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret 2016-841 du 24/06/2016).

Dans ce même délai, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen. Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice, doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption

# Sommaire

<b>1</b>	<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES</b> .....	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL</b> .....	<b>9</b>
3.1	ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE .....	9
3.2	PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 .....	11
<b>4</b>	<b>SITUATION FINANCIERE 2024 (BUDGET GENERAL)</b> .....	<b>13</b>
4.1	BILAN FINANCIER.....	13
4.2	STRUCTURE DE LA DETTE.....	17
4.3	INDICATEURS FINANCIERS .....	18
4.4	ETAT DES INDEMNITES VERSEES AUX ELU(E)S (ART. L 5211-12-1 DU CGCT) .....	20
<b>5</b>	<b>POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>21</b>
5.1	STRUCTURE DES EFFECTIFS .....	21
5.2	DUREE EFFECTIVE DE TRAVAIL.....	23
5.3	LES AVANTAGES SOCIAUX.....	24
5.4	DEPENSES DE PERSONNEL .....	24
<b>6</b>	<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025</b> .....	<b>26</b>
6.1	ORIENTATIONS 2025.....	26
6.2	INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS.....	28
6.3	PROSPECTIVE 2025.....	30
<b>7</b>	<b>PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS ACTUALISE (BUDGET GENERAL)</b> .....	<b>31</b>

## Liste des tableaux et des graphiques

### Liste des tableaux :

Tableau 1 : Population totale 2022 légale au 1 <sup>er</sup> janvier 2025– source INSEE .....	7
Tableau 2 : Evolution des dépenses et des recettes réelles de 2021 à 2024 (au 15/01/2025) .....	13
Tableau 3 : Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2024 (au 15/01/2025) .....	14
Tableau 4 : Evolution des recettes de fonctionnement entre 2023 et 2024 (au 15/01/2025) .....	15
Tableau 5 : Investissements transversaux et attributions de compensation 2024.....	16
Tableau 6 : Axe 1 - Investissements 2024 (dépenses réalisées ou engagées estimées au 15/01/2025) .....	16
Tableau 7 : Axe 2 - Investissements 2024 (dépenses réalisées ou engagées estimées au 15/01/2025) .....	16
Tableau 8 : Axe 3 - Investissements 2024 (dépenses réalisées ou engagées estimées au 15/01/2025) .....	17
Tableau 9 : Encours de la dette au 31/12/2024 .....	17
Tableau 10 : Classement des emprunts – Charte Gissler .....	17
Tableau 11 : Répartition des taux des emprunts .....	18
Tableau 12 : Evolution des indicateurs financiers de 2021 à 2024 .....	20
Tableau 13 : Etat des indemnités versées aux élu(e)s en 2024 (art. L 5211-12-1 du CGCT).....	20
Tableau 14 : Effectifs permanents en poste au 01/01/2025.....	22
Tableau 15 : Charges de personnel – Inscriptions budgétaires 2025.....	25
Tableau 16 : Taux des impôts locaux avec pouvoir de taux .....	27
Tableau 17 : Investissements transversaux prévisionnels et attributions de compensation 2025 .....	28
Tableau 18 : Axe 1 - Investissements prévisionnels 2025 .....	28
Tableau 19 : Axe 2 - Investissements prévisionnels 2025 .....	29
Tableau 20 : Axe 3 - Investissements prévisionnels 2025 .....	29
Tableau 21 : Evolution des indicateurs financiers de 2021 à 2025 .....	30
Tableau 22 : Investissements prévisionnels 2021-2026.....	33
Tableau 23 : Investissements transversaux et attributions de compensation 2021-2026 .....	33
Tableau 24 : Axe 1 - Investissements prévisionnels 2021-2026.....	34
Tableau 25 : Axe 2 - Investissements prévisionnels 2021-2026.....	35
Tableau 26 : Axe 3 - Investissements prévisionnels 2021-2026.....	36

### Liste des figures :

Figure 1 : Répartition des effectifs selon la filière et le genre.....	21
Figure 2 : Répartition des effectifs selon leur statut .....	23
Figure 3 : Projection de la capacité de désendettement de 2020 à 2025.....	30
Figure 4 : Projection de la capacité de désendettement de 2020 à 2026.....	32

## 1 GLOSSAIRE

- **AC** : attribution de compensation
- **ADS** : Service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS)
- **BA** : budget annexe
- **BP** : budget primitif
- **CA** : compte administratif :
- **Capacité de désendettement (en années)** : encours de la dette au 31 décembre / épargne brute  
Cet indicateur renseigne sur la capacité de la collectivité à soutenir son endettement. Concrètement, elle calcule le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne.
- **CFE** : cotisation foncière des entreprises
- **CVAE** : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- **DCRTP** : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- **CCD** : Communauté de Communes de la Dombes
- **DGF** : dotation globale de fonctionnement
- **DSP** : délégation de service public
- **Encours de la dette** : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre
- **Épargne brute** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).
- **Épargne nette** : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.
- **EPCI** : établissement public de coopération intercommunal
- **Épargne de gestion** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers
- **ETP** : équivalent temps plein
- **FCTVA** : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
- **FNGIR** : fonds national de garantie individuelle des ressources
- **FPIC** : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- **GEMAPI** : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **IFER** : impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- **LF** : loi de finances
- **PAT** : projet alimentaire territorial
- **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- **PEI** : Points d'Eau Incendie

- **PLF** : Projet de Loi de Finances
- **PPI** : Plan Pluriannuel d'investissements
- **PTGE** : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
- **SPANC** : service public d'assainissement non collectif
- **SPGD** : service public de gestion des déchets
- **TASCOM** : taxe sur les surfaces commerciales
- **TEOM** : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- **TF** : taxe foncière
- **TFPNB** : taxe foncière sur les propriétés non bâties
- **TFPB** : taxe foncière sur les propriétés bâties
- **TH** : taxe d'habitation
- **TP** : taxe professionnelle
- **TS** : taxe de séjour
- **TVA** : taxe sur la valeur ajoutée

## 2 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

La Communauté de Communes de la Dombes comprend 36 communes dans son périmètre, pour une population de **41 461 habitants** (population totale 2022 légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 – source INSEE)

Commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Baneins	618	17	635
Birieux	280	7	287
Bouligneux	323	6	329
Chalamont	2 544	38	2 582
Chaneins	1 041	19	1 060
Châtenay	358	5	363
Châtillon-la-Palud	1 675	62	1 737
Châtillon-sur-Chalaronne	5 154	203	5 357
Condeissiat	815	12	827
Crans	316	5	321
Dompierre-sur-Chalaronne	453	3	456
L' Abergement-Clémenciat	859	16	875
La Chapelle-du-Châtelard	391	6	397
Lapeyrouse	337	5	342
Le Plantay	569	8	577
Marlieux	1 186	84	1 270
Mionnay	2 309	56	2 365
Monthieux	673	10	683
Neuville-les-Dames	1 540	19	1 559
Relevant	467	9	476
Romans	628	4	632
Saint-André-de-Corcy	3 369	45	3 414
Saint-André-le-Bouchoux	427	6	433
Sainte-Olive	357	4	361
Saint-Georges-sur-Renon	214	3	217
Saint-Germain-sur-Renon	262	2	264
Saint-Marcel	1 300	20	1 320
Saint-Nizier-le-Désert	922	13	935
Saint-Paul-de-Varax	1 637	21	1 658
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 910	36	1 946
Sandrans	578	14	592
Sulignat	605	14	619
Valeins	131	0	131
Versailleux	500	10	510
Villars-les-Dombes	5 059	94	5 153
Villette-sur-Ain	763	15	778
<b>TOTAL CC de la Dombes</b>	<b>40 570 hab.</b>	<b>891 hab.</b>	<b>41 461 hab.</b>

Tableau 1 : Population totale 2022 légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025– source INSEE

**Ses compétences sont les suivantes :**Compétences obligatoires

- ✓ L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- ✓ Les actions de développement économique : la politique locale du commerce, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique et la promotion du tourisme
- ✓ L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ✓ La collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés
- ✓ La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018)

Compétences optionnelles

- ✓ La protection et la mise en valeur de l'environnement : Natura 2000, l'enlèvement des épaves automobiles, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'étang Prêle à Valeins
- ✓ La politique du logement social d'intérêt communautaire et les actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- ✓ L'action sociale d'intérêt communautaire : la petite enfance (crèche, relais d'assistances maternelles), la parentalité dont la ludothèque...
- ✓ La création et la gestion des maisons de France service

Compétences facultatives

- ✓ Le service public de l'Assainissement non collectif
- ✓ Les actions culturelles, sportives et d'enseignement : la Ronde des mots, le soutien à des manifestations culturelles, sportives contribuant à la promotion et à la mise en valeur du territoire
- ✓ Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques : base de loisirs de la Nizière, le centre aquatique et camping de Villars-les-Dombes, les sentiers de randonnées
- ✓ L'assistance aux communes par la mise à disposition de moyens en personnel et en matériel
- ✓ L'accessibilité des personnes handicapées

**En 2024, les dépenses de la CCD se répartissent en un budget principal et 14 budgets annexes (BA):**

- Immobilier d'Entreprises
- Base la Nizière
- Commerces
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Parc d'Activité Chalaronne Centre (PACC)
- Service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS)
- Service Commun enfance-jeunesse (SCEJ)
- Service Commun Points d'Eau Incendie (PEI)
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)
- ZA de Chalamont (la Bourdonnière)
- ZA de Marlieux
- ZA de Saint Paul de Varax (Poyarosse)
- ZA de Chalamont (le Creuzat)



## 3 CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL

### 3.1 Environnement macro-économique

**Source :** Support au DOB - ECOLOCALE et NATIXIS / Groupe Banque Populaire-Caisse d'Épargne (BPCE)  
Version de novembre 2024

#### 3.1.1 Environnement macro-économique mondial

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

#### 3.1.2 Environnement macro-économique de la zone euro

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : l'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

L'élection de Donald Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

### 3.1.3 Environnement macro-économique en France

#### Retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

#### L'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

#### Nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

### 3.2 Projet de loi de finances 2025

---

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 a suivi un calendrier législatif précis, intégrant des étapes clés tant au niveau gouvernemental que parlementaire. Le processus d'adoption du projet de loi de finances a été marqué par des événements politiques significatifs, notamment des motions de censure et la démission du gouvernement :

- **10 octobre 2024** : Présentation du PLF 2025 en Conseil des ministres.
- **21 – 25 octobre 2024** : Discussion de la première partie du PLF, consacrée aux recettes, à l'Assemblée nationale.
- **29 octobre 2024** : Vote solennel sur la première partie du PLF à l'Assemblée nationale.
- **5 novembre 2024** : Début de l'examen de la seconde partie du PLF, dédiée aux dépenses, à l'Assemblée nationale.
- **19 novembre 2024** : Vote solennel sur l'ensemble du PLF à l'Assemblée nationale.
- **21 novembre 2024** : Transmission du PLF au Sénat pour une première lecture.
- **2 décembre 2024** : Le Premier ministre Michel Barnier engage la responsabilité de son gouvernement en utilisant l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 sans vote parlementaire.
- **4 décembre 2024** : L'Assemblée nationale adopte une motion de censure déposée par des députés de gauche, entraînant le rejet du PLFSS et la démission du gouvernement Barnier.
- **5 décembre 2024** : Le Premier ministre démissionnaire Michel Barnier présente officiellement la démission de son gouvernement au Président de la République, Emmanuel Macron.
- **14 janvier 2025** : François Bayrou est nommé Premier ministre et prononce son discours de politique générale, marquant le début des discussions sur le nouveau projet de loi de finances pour 2025.
- **23 janvier 2025** : Adoption du PLF, modifié par le Sénat.
- **24 janvier 2025** : Réunion de la Commission Mixte Paritaire (CMP) et accord sur le texte final.
- **3 février 2025** : Début des discussions sur le rapport de la CMP à l'Assemblée nationale.
- **3 février 2025** : Le gouvernement Bayrou engage sa responsabilité sur le projet de loi de finances pour 2025 en recourant à l'article 49.3, afin d'adopter le budget sans vote à l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale examine une motion de censure déposée en réaction à l'utilisation du 49.3 par le gouvernement Bayrou. Les débats sont en cours, et le résultat du vote déterminera la suite du processus budgétaire.

Au moment des arbitrages financiers 2025 de la CCD, la loi de finances n'était toujours pas adoptée ce qui a compliqué l'exercice du débat d'orientation budgétaire.

**La CCD s'est appuyée sur des mesures provisoires :**

- ✓ Gel des Fractions de TVA : Les recettes de TVA affectées aux collectivités, notamment pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la CVAE, seraient gelées en 2025. Ainsi, les montants perçus en 2024 seraient reconduits en 2025, privant les collectivités de la dynamique attendue de cette ressource.
- ✓ Réduction du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) : Le taux de remboursement du FCTVA serait abaissé de 16,404 % à 14,85 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. De plus, certaines dépenses de fonctionnement, telles que l'entretien des bâtiments publics ou les services informatiques en nuage, seraient exclues des dépenses éligibles.
- ✓ Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : L'enveloppe de la DGF resterait inchangée par rapport à 2024. Cependant, une augmentation de 290 millions d'euros des dotations de péréquation est prévue, répartie entre la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). La dotation d'intercommunalité augmenterait de 90 millions d'euros, financée par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes.
- ✓ Réduction du Fonds Vert : Le Fonds Vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, serait réduit à 1 milliard d'euros en 2025, contre près de 2,5 milliards d'euros en 2024

**Ainsi que sur des mesures adoptées :**

- ✓ Augmentation des Cotisations Employeur : Pour équilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), une hausse de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux est prévue en 2025, avec une augmentation progressive jusqu'en 2028.
- ✓ En 2025, les bases locatives servant au calcul des impôts locaux, notamment la taxe foncière, seront revalorisées de 1,7%. Cette augmentation est déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE. Cette revalorisation s'inscrit dans un contexte où, après des hausses significatives des valeurs locatives ces dernières années (7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024), l'inflation a ralenti, conduisant à une augmentation plus modérée des bases fiscales en 2025.
- ✓ En 2025, le taux de revalorisation des composantes de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est fixé à 1,8%.

## 4 SITUATION FINANCIÈRE 2024 (BUDGET GÉNÉRAL)

### 4.1 Bilan financier

La situation financière présentée ci-après concerne le budget principal.

#### 4.1.1 Tableau de suivi des recettes et des dépenses réelles

		En k€	2021	2022	2023	2024 (au 15/01/2025)
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Atténuations de charges		90	101	121	86
	Ventes, produits, prestations de services		1 288	1 448	1 561	1 653
	Ressources fiscales		10 454 <sup>1</sup>	10 787	11 595	12 026
	Dotations, subventions		3 320	3 739	5 507	4 647
	Autres produits de gestion courante		109	119	84	610
	Produits spécifiques et reprise provisions		12	1 020	84	1
	<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>15 273</b>	<b>17 213</b>	<b>18 952</b>	<b>19 023</b>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général		1 621	2 183	2 662	2 335
	Charges de personnel		2 442	2 978	3 384	3 626
	Attributions de compensation		6 198	6 127	6 127	6 127
	FNGIR		511	511	511	511
	Reversements : taxes séjour et GEMAPI, fraction TVA		82	120	483	481
	Déficit des budgets annexes à caractère adm.		282	303	307	296
	Indemnités élus et cotisations associées		213	216	215	208
	Subventions aux associations		1 185	1 357	1 337	1 318
	Droits utilisation – informatique en nuage		53	60	142	136
	Intérêt des emprunts et ICNE		188	201	249	222
	Autres contributions (syndicats, SEM LEA, PSE, ...)		360	929	865	811
	Charges spécifiques		10	0	59	0
	<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>		<b>13 151</b>	<b>14 985</b>	<b>16 341</b>	<b>16 071</b>
RECETTES INVESTIS.	Subventions d'équipement		189	102	128	936
	FCTVA		50	145	345	109
	Autres recettes financières		15	0	0	0
	Emprunt		0	5 000	0	0
	<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>		<b>253</b>	<b>5 247</b>	<b>473</b>	<b>1 045</b>
DEPENSES INVESTISSEMENT	Remboursement en capital emprunts actuels		640	707	836	854
	Immobilisations corp. et incorporelles		575	1 202	2 094	4 805
	Fonds de concours / subventions		85	1 058	890	2 431
	AC investissement		527	527	527	527
	Autres dépenses		72	22	107	277
	<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>		<b>1 899</b>	<b>3 516</b>	<b>4 454</b>	<b>8 894</b>

Tableau 2 : Evolution des dépenses et des recettes réelles de 2021 à 2024 (au 15/01/2025)  
(2024 : réalisées ou engagées - hors opérations d'ordre)

## 4.1.2 Evolution des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

	CA 2023	BP 2024	CA 2024 (au 15/01/2025)	Ecart CA 2024 / CA 2023
011 - Charges à caractère général	2 661 k€	3 569 k€	2 335 k€	- 326 k€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 384 k€	4 050 k€	3 626 k€	+ 242 k€
014 - Atténuations de produits	7 121 k€	7 143 k€	7 120 k€	- 1 k€
65 - Autres charges de gestion courante	2 864 k€	3 514 k€	2 771 k€	- 93 k€
66 - Charges financières	249 k€	222 k€	222 k€	- 27 k€
67 - Charges spécifiques	59 k€	30 k€	0 k€	- 59 k€
68 - Dot. amortissements et provisions	2 k€	2 k€	2 k€	0 k€
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 340 k€</b>	<b>18 530 k€</b>	<b>16 076 k€</b>	<b>- 264 k€</b>

Tableau 3 : Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2024 (au 15/01/2025)

Les dépenses réelles de fonctionnement affichent une baisse de 264 k€ (-1,6%) par rapport à celles constatées en 2023 :

- Les charges à caractères général (chapitre 011) ont diminué de 12,3 % (-326 k€)

L'année 2024 a été marquée par un nombre moins important d'études réalisées par des prestataires externes. En effet, les études importantes liées au Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau et au Schéma Directeur d'Assainissement Intercommunal ont été lancées et engagées comptablement sur l'année 2023.

- Les charges de personnel (chapitre 012) sont en augmentation de 7,1 % (242 k€)

Conformément au débat d'orientation budgétaire et au vote du budget primitif, l'année 2024 voit l'inscription budgétaire de plusieurs postes :

- 2 nouveaux postes France Service
- 1 nouveau poste Mobilité

Par ailleurs, l'augmentation entre 2023 et 2024 est également due à l'augmentation du taux de cotisation CNRACL/IRCANTEC, à la revalorisation du point d'indice et au Glissement Vieillesse Technicité.

- Les autres dépenses de fonctionnement ont diminué de 1,7% (-180 k€)

Les Paiements pour Services Environnementaux, mis en place en 2022, ont été poursuivis en 2024 avec 522k€ versés cette année (chapitre 65). En matière agricole, les PSE rémunèrent les exploitants pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices : préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité. Les PSE sont entièrement financés par l'Agence de l'Eau.

Les montants des subventions aux associations (chapitre 65) sont stables par rapport à ceux votés en 2023.

#### 4.1.3 Evolution des recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

	CA 2023	BP 2024	CA 2024 (15/01/2025)	Ecart CA 2024 / CA 2023
013 - Atténuations de charges	121 k€	90 k€	86 k€	- 35 k€
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 560 k€	1 704 k€	1 632 k€	+ 72 k€
73 - Impôts et taxes	11 595 k€	12 034 k€	12 025 k€	+ 430 k€
74 - Dotations, subventions et participations	4 877 k€	4 749 k€	4 647 k€	- 230 k€
75 - Autres produits de gestion courante	84 k€	176 k€	610 k€	+ 526 k€
77 - Produits spécifiques	81 k€	0 k€	0 k€	- 81 k€
78 - Reprises sur amortissements et provisions	3 k€	0 k€	1 k€	- 2 k€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 322 k€</b>	<b>18 753 k€</b>	<b>19 003 k€</b>	<b>+ 680 k€</b>

Tableau 4 : Evolution des recettes de fonctionnement entre 2023 et 2024 (au 15/01/2025)

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 680 k€ (3,7%) par rapport à celles constatées en 2023.

Le chapitre 73 relatif aux recettes fiscales est en augmentation de 430 k€ (3,7%). Toutefois, le produit supplémentaire attendu était de 741 k€. En 2024, les communautés de communes ont en effet perçu une fraction de TVA moins importante. Depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation et de la CVAE, l'Etat compense cette perte de recettes pour les collectivités via une fraction de la TVA. Toutefois, la croissance de cette fraction est indexée sur la dynamique économique et les recettes de TVA perçues au niveau national. Si les recettes de TVA augmentent moins que prévu ou si les besoins de compensation évoluent, la part reversée peut être ajustée à la baisse.

La CCD a perçu moins de subventions en 2024 (-230 k€). Cette baisse est à mettre en corrélation avec la baisse du nombre d'études réalisées.

A noter qu'en 2024, la CCD a perçu (chapitre 75) par la société GLB Aménagement du Parc d'Activités Economiques de la Dombes (PAED) :

- une recette de 360 k€ pour la participation financière aux travaux liés à la fibre et à l'eau,
- une recette de 109 k€ correspondant au 1<sup>er</sup> acompte du traité de concession.

#### 4.1.1 Evolution des dépenses d'investissement

Les investissements pour 2024 s'élèvent à 7,91 millions d'euros (dépenses réalisées ou engagées au 15/01/2025) répartis selon les trois axes du projet de territoire :

- 0,28 M€ pour les investissements transversaux
- 0,53 M€ pour les attributions de compensation
- 2,77 M€ pour l'axe 1 « un territoire dans la transition écologique »
- 0,87 M€ pour l'axe 2 « une économie dynamique, intégrée et innovant »
- 3,46 M€ pour l'axe 3 « la CCD au service de ses habitants »

<b>INVESTISSEMENTS TRANSVERSAUX ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION</b>	<b>809 k€</b>
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	527 k€
EQUIPEMENTS DIVERS	32 k€
MATERIEL INFORMATIQUE, TELEPHONIE, LOGICIELS, LICENSES	192 k€
CAMION PLATEAU (par suite de vol)	58 k€

**Tableau 5 : Investissements transversaux et attributions de compensation 2024  
(dépenses réalisées ou engagées estimées au 15/01/2025)**

<b>AXE 1 : UN TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>2 768 k€</b>
198 ETANG PRELE	5 k€
238 PARCELLE AGRICOLE DE VALEINS	42 k€
246 BOUCLES CYCLABLES	18 k€
248 EQUIPEMENTS ET FONCIER PAT	59 k€
249 AIDE AUX HABITANTS TRANSITION ECOLOGIQUE	23 k€
250 FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE	2 188 k€
251 SIEGE DE CHATILLON SUR CHALARONNE	1 k€
CAPITAL SEM LEA	52 k€
VEHICULES ELECTRIQUES	368 k€
INSTALLATION BORNES ELECTRIQUES CENTRES SOCIAUX	12 k€

**Tableau 6 : Axe 1 - Investissements 2024 (dépenses réalisées ou engagées estimées au 15/01/2025)**

<b>AXE 2 : UNE ECONOMIE DYNAMIQUE, INTEGREE ET INNOVANTE</b>	<b>871 k€</b>
243 AGORASITE	156 k€
244 PLAN MARKETING TERRITORIAL	159 k€
245 SIGNALÉTIQUE IDENTIFICATION DU TERRITOIRE	84 k€
252 CHEMINEMENT PIETONNIER ZAC PAED	8 k€
253 FONDS CULTUREL ET PATRIMOINE	200 k€
254 TOUR DU PLANTAY	149 k€
DEFICIT BA ZA MARLIEUX	40 k€
SCOT	75 k€

**Tableau 7 : Axe 2 - Investissements 2024 (dépenses réalisées ou engagées estimées au 15/01/2025)**



<b>AXE 3 : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SERVICE DES HABITANTS AU QUOTIDIEN</b>	<b>3 460 k€</b>
196 PANNEAUX D'INFORMATIONS	2 k€
208 MAISON MEDICALE DE CHALAMONT	6 k€
214 CRECHE DE NEUVILLE LES DAMES	104 k€
240 CRECHE DE CHATILLON SUR CHALARONNE	2 940 k€
ANNUITE PORTAGE "LOGEMENT D'URGENCE - CHALAMONT"	15 k€
CHAUDIERE CRECHE TOM POUCE	22 k€
CRECHES : GROS ENTRETIEN	14 k€
PLATEFORME CITOYENNE DOMBES CONNECT	357 k€

Tableau 8 : Axe 3 - Investissements 2024 (dépenses réalisées ou engagées estimées au 15/01/2025)

## 4.2 Structure de la dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette était de 11 M€ et comprenait 16 emprunts contractés pour le budget général.

<b>Encours au 01/01/2024</b>	<b>Annuité</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Capital Amorti</b>	<b>Encours au 31/12/2024</b>
11 858 387,87	1 093 190,54 €	239 258,38 €	853 932,16 €	11 004 455,71 €

Tableau 9 : Encours de la dette au 31/12/2024

Les emprunts sont à 97,93 % à taux fixe et à 2,07% à taux variables.

Par ailleurs, la répartition des risques selon la charte Gissler, positionne, au 31 décembre 2024, 100% de l'encours de la dette de la CCD en risque faible (1A). Cette charte a pour objectif d'encadrer l'utilisation des produits financiers par les collectivités, de classer les emprunts selon leur niveau de risque et d'éviter la souscription d'emprunts à forte variabilité et trop complexes.

<b>Catégorie</b>	<b>Description</b>	<b>Risque</b>
1A - 1B	Taux fixe ou variable simple indexé sur des références classiques (Euribor, taux de la BCE).	Faible
2A - 2B	Taux variables avec plafond ou indexés sur des références peu volatiles.	Modéré
3A - 3B	Taux structurés avec éléments de variabilité plus complexes.	Élevé
4A - 4B	Indexations plus risquées (ex : devises étrangères, indices complexes).	Très élevé
5E - 6F	Produits hautement spéculatifs (ex : effets de levier, multiples indices).	Toxique

Tableau 10 : Classement des emprunts – Charte Gissler

Le taux moyen se positionne à 2,03% fin 2024. Au regard du contexte actuel du coût des emprunts, le dernier emprunt contracté en 2022 pour un montant global de 5 M€ a permis de couvrir le besoin de financement des investissements jusqu'à 2025 à des conditions très favorables.

Taux Annuel Effectif Global	Encours au 31/12/2024	% de l'encours
< 1%	0,00 €	0,00
1 à 2%	7 602 659,76 €	69,09
2 à 3%	2 692 574,36 €	24,47
3 à 4%	285 543,67 €	2,59
4 à 5%	423 677,92 €	3,85
<b>Total</b>	<b>11 004 455,71 €</b>	

Tableau 11 : Répartition des taux des emprunts

## 4.3 Indicateurs financiers

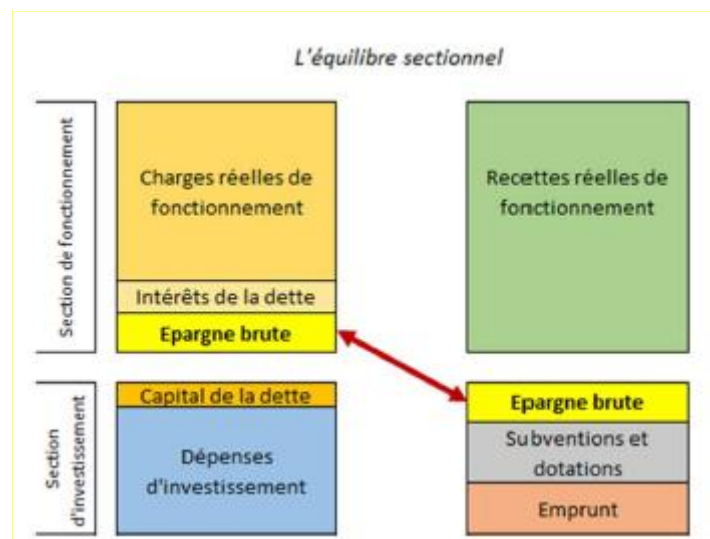
### 4.3.1 Définitions

#### Epargne brute

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.



Elle constitue un double indicateur : un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale.

### Taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio clé utilisé pour avoir un aperçu de la santé financière d'une collectivité. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

### Epargne nette

L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible.



L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

Une épargne positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (épargne brute).

En cas d'épargne nette négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible. Les recettes propres d'investissement sont composées du FCTVA et des produits de cessions d'immobilisations principalement.

### Capacité de désendettement

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 8 à 10 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



### 4.3.2 Indicateurs financiers 2024

La CCD continue d'afficher une santé financière solide avec la préservation d'une forte capacité d'épargne et un endettement maîtrisé, tout en consentant d'importants efforts d'équipement et de versements de fonds de concours à ses communes membres.

En k€	2021	2022	2023	2024 (15/01/2025)
Recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels	15 261 k€	16 840 k€	18 236 k€	18 554 k€
(-) Dépenses réelles fonctionnement hors intérêts et charges exceptionnelles	12 953 k€	14 783 k€	16 031 k€	15 870 k€
(-) Intérêts	187 k€	201 k€	249 k€	222 k€
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 122 k€</b>	<b>1 856 k€</b>	<b>1 956 k€</b>	<b>2 462 k€</b>
Taux d'épargne brute	13,9%	10,4%	10,7 %	12,9 %
(-) Capital de la dette	640 k€	707 k€	836 k€	854 k€
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 483 k€</b>	<b>1 149 k€</b>	<b>1 120 k€</b>	<b>1 608 k€</b>
Dette long terme capital restant dû au 31/12	8 401 k€	12 690 k€	11 854 k€	11 000 k€
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	<b>4,0 années</b>	<b>6,8 années</b>	<b>6,1 années</b>	<b>4,5 années</b>

Tableau 12 : Evolution des indicateurs financiers de 2021 à 2024

### 4.4 Etat des indemnités versées aux élu(e)s (art. L 5211-12-1 du CGCT)

Elu(e)	Fonction	Indemnité 2024 (Indemnité brute)
DUBOIS Isabelle	Présidente	28 377,42 €
GRANGE Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> VP - Proximité et Mutualisation	10 318,80 €
COURRIER Jean-Paul	2 <sup>ème</sup> VP - Finances	10 318,80 €
MATHIAS PATRICK	3 <sup>ème</sup> VP - Tourisme	10 318,80 €
PETRONE Dominique	4 <sup>ème</sup> VP - Développement Economique/Zones d'Activités	10 318,80 €
CHEVALIER Audrey	5 <sup>ème</sup> VP - Développement Economique/Commerces/PAT	10 318,80 €
GAUTIER Stephen	6 <sup>ème</sup> VP – Culture/Animation du patrimoine/CLD	10 318,80 €
MARECHAL François	7 <sup>ème</sup> VP – ScoT/ADS/PLUi	10 318,80 €
MONIER Christophe	8 <sup>ème</sup> VP - Environnement	10 318,80 €
LOREAU Ludovic	9 <sup>ème</sup> VP – PCAET/GEMAPI/LEADER	10 318,80 €
JACQUARD Michel	10 <sup>ème</sup> VP - Travaux	10 318,80 €
POTTIER Philippe	11 <sup>ème</sup> VP - Assainissement	10 318,80 €
BRANCHY Gérard	12 <sup>ème</sup> VP - Natura 2000/PAEC/PSE	10 318,80 €
FLEURY Emilie	13 <sup>ème</sup> VP - Communication	10 318,80 €
ESCRIVA Evelyne	14 <sup>ème</sup> VP - Action Sociale	10 318,80 €
BAS-DEFARGES Fabienne	15 <sup>ème</sup> VP – Transports, mobilité, gens du voyage	8 683,47 €
<b>TOTAL 2023</b>		<b>181 524,09 €</b>

Tableau 13 : Etat des indemnités versées aux élu(e)s en 2024 (art. L 5211-12-1 du CGCT)

## 5 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

### 5.1 Structure des effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la CCD recense 76 emplois pourvus dont 45 femmes et 31 hommes.

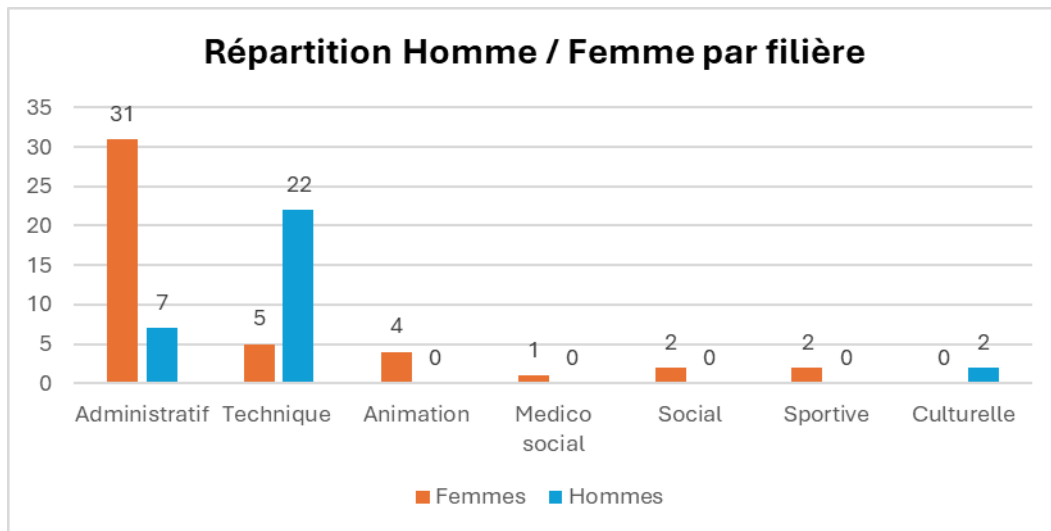


Figure 1 : Répartition des effectifs selon la filière et le genre

La CCD compte 3 apprentis depuis fin 2024.

La convention d'objectifs et de moyens signée par le CNFPT et l'Etat pour les années 2023, 2024 et 2025 prévoit un objectif de financement de 9 000 contrats par an dans le cadre des moyens alloués à cette compétence (contribution de l'Etat et de France compétences, cotisation apprentissage des employeurs territoriaux et contribution du CNFPT).

L'attribution de ce financement s'appuie sur deux critères :

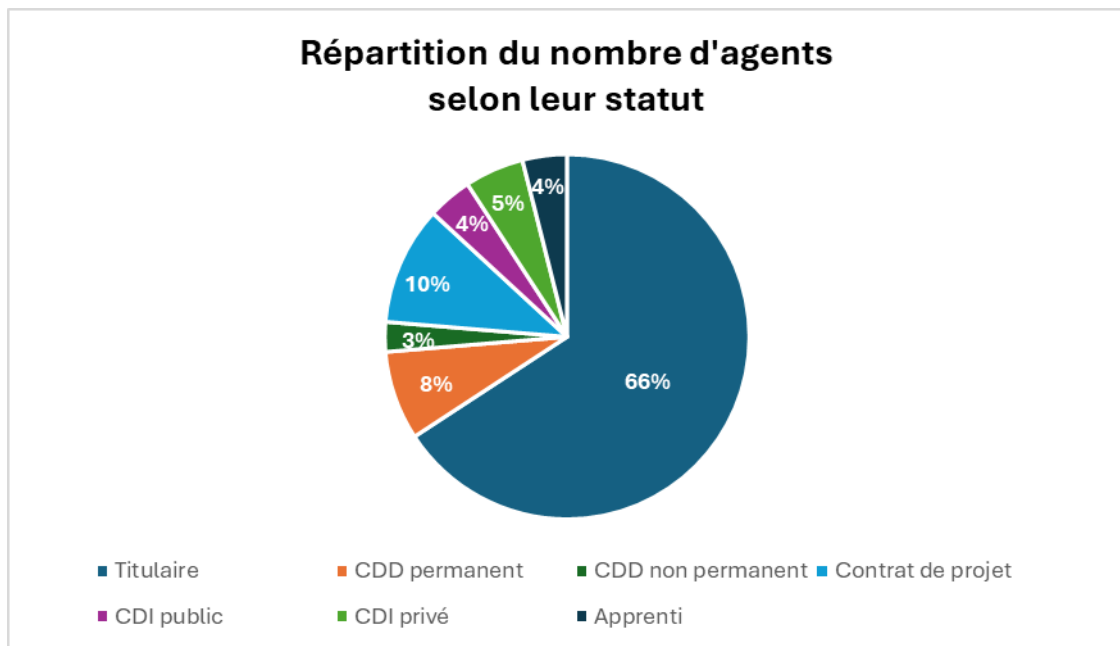
- La participation au recensement des intentions de recrutement : la Communauté de communes a du manifesté son intention de recruter au moins un apprenti auprès du CNFPT au moment de l'ouverture de la campagne,
- La priorisation des métiers en tension : les contrats d'apprentissage qui ciblent prioritairement de 44 emplois en tension.

A la rentrée scolaire en septembre 2024, la Communauté de Communes de la Dombes a accueilli trois alternants :

- ✓ Une alternante au sein du pôle ressources prioritairement sur le service commande publique et affaires juridiques. Ce poste est financé par la CNFPT.
- ✓ Un alternant au sein du pôle développement durable
- ✓ Un alternant au sein du service communication

FILIERE / GRADE	Non titulaires	Titulaires	TOTAL
<b>ADMINISTRATIVE</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>35</b>
Adjoint administratif		4	4
Adjoint administratif principal 2ème cl		4	4
Adjoint administratif principal 1ère cl		7	7
Rédacteur	4	3	7
Rédacteur principal 2ème cl			
Rédacteur principal 1ère cl		2	2
Attaché	7	3	10
Attaché principal		1	1
<b>ANIMATION</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Adjoint d'animation		1	1
Adjoint d'animation principal 2ème cl		1	1
Adjoint d'animation principal 1ère cl		1	1
Animateur		1	1
<b>CULTURELLE</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Ass. D'enseignement artistique ppal 2ème cl		1	1
Ass. D'enseignement artistique ppal 1ère cl		1	1
<b>MEDICO-SOCIAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Infirmier en soins généraux hors classe		1	1
<b>SOCIAL</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Educ. jeunes enfants classe exceptionnelle		1	1
Ass. Socio-éducatif de classe exceptionnelle		1	1
<b>SPORTIVE</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Educateur territorial des APS			
Conseiller territorial des APS		1	1
<b>TECHNIQUE</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>23</b>
Adjoint technique	3	4	8
Adjoint technique principal 2ème cl		5	5
Adjoint technique principal 1ère cl		1	1
Agent de maîtrise		2	2
Technicien	2		2
Technicien principal 2ème cl	1		1
Technicien principal 1ère cl	1		1
Ingénieur		2	2
Ingénieur principal		2	2
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Directeur Général Ets publics de 40/80 000 hab.		1	1
<b>HORS FILIERE</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
CDI droit privé	4		4
<b>APPRENTIS</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>26</b>	<b>50</b>	<b>76</b>

Tableau 14 : Effectifs permanents en poste au 01/01/2025



**Figure 2 : Répartition des effectifs selon leur statut**

## 5.2 Durée effective de travail

La loi sur la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et notamment son article 47 précise que les collectivités disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, dans les conditions fixées à l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les règles relatives au temps de travail de leurs agents, soit le respect des 1607 heures travaillées annuellement.

La durée légale du temps de travail effectif dans la fonction publique est de 35 heures par semaine, pour un agent à temps complet.

Pour la CCD, la durée hebdomadaire de travail est de 35h, 37h30, 38h et 39h. Seuls les agents étant sur un temps de travail de 37h30, 38h ou 39h génèrent des RTT.

4 agents sont en temps non complet et répartis ainsi :

- 1 à 14,63h, en tant qu'intervenant musique en milieu scolaire
- 1 à 17,5h, complété par un contrat de 20h30 sur une autre commune
- 1 à 25,29h, en tant qu'intervenant sport en milieu scolaire
- 1 à 30h, sur demande de l'agent

5 agents sont à temps partiel : 3 à 80 %, 1 à 65 % et 1 à 50 %.

Les heures supplémentaires sont rémunérées, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois (les heures supplémentaires sont majorées de 25% pour les 14<sup>èmes</sup> premières heures et de 27% de la 15<sup>ème</sup> à la 25<sup>ème</sup> heure. La rémunération des heures supplémentaires est ouverte aux fonctionnaires et agents de catégorie B et C uniquement.

Les heures supplémentaires de nuit, de 22 heures à 7 heures, sont majorées de 100% (multiplier par 2).

Les heures supplémentaires effectués un dimanche ou un jour férié sont majorées de 2/3 (multiplier par 1,66)

Les heures supplémentaires effectués de nuit un dimanche ou un jour férié sont majorées de 100%.

## 5.3 Les avantages sociaux

---

### 5.3.1 Les titres restaurants

La CCD a fixé le montant des titres-restaurants à 8 € avec une répartition Collectivité 60% et Agents 40%. 63 agents bénéficient des titres-restaurants.

### 5.3.2 Le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

La CCD adhère au CNAS pour mettre en œuvre sa politique d'action sociale au profit des agents. C'est une association loi 1901 qui propose une offre unique et complète de prestations d'action sociale.

L'adhésion est de 222 € par agent.

### 5.3.3 La prévoyance

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, fixe les conditions minimales de couverture et les obligations de financement des employeurs publics dans le cadre de la protection sociale complémentaire de leurs agents (fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et privé).

La prévoyance est une indemnisation en cas d'arrêt de maladie prolongé et une compensation de perte de revenus en cas d'arrêt de travail, invalidité ou décès.

Cette participation est obligatoire pour la prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec un minimum de participation de 20% d'un montant de référence fixé à 35€, soit 7€ par mois par agent.

La CCD participe financièrement, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, à hauteur de 35 € par agent et par mois.

### 5.3.4 La mutuelle

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, fixe les conditions minimales de couverture et les obligations de financement des employeurs publics dans le cadre de la protection sociale complémentaire de leurs agents (fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et privé).

La complémentaire santé (mutuelle) a pour but de compléter la prise en charge assurée par la Sécurité sociale des frais médicaux en cas de maladie, d'accident ou de maternité.

Cette participation sera obligatoire pour la santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, avec un minimum de participation de 50% d'un montant de référence fixé à 30€, soit 15€ par mois par agent.

La CCD participe financièrement, dans le cadre d'un contrat collectif, à la couverture de complémentaire santé de manière individuelle et facultative par ses agents, à hauteur de 30 € par agent et par mois.

## 5.4 Dépenses de personnel

---

Les dépenses de personnel, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable des collectivités territoriales, comprennent :

- Les rémunérations versées aux agents ainsi que les charges sociales employeur afférentes incluant les traitements versés aux agents, le Supplément familial de traitement (SFT), la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) et le régime indemnitaire ainsi que d'autres primes ou indemnités.
- Les charges sociales employeur afférentes aux rémunérations versées aux agents ;
- Les remboursements des salaires et charges sociales du personnel mis à disposition de la collectivité ;
- Diverses charges (honoraires médicaux, cotisations obligatoires au CDG et CNFPT, remboursement des frais de déplacement) ;
- Certaines prestations d'action sociale, telles que la participation au CNAS, aux mutuelles et aux titres restaurant.



Rémunération agents	2 170 000,00 €
Supplément familial	38 000,00 €
NBI	20 000,00 €
Rémunération apprentis	40 000,00 €
Cotisations CNFPT, CDG et FNAL	53 000,00 €
Autres impôts, taxes	15 000,00 €
Primes et autres indemnités	475 000,00 €
Autres charges sociales	165 000,00 €
Versements aux autres œuvres sociales	27 000,00 €
Médecine du travail, pharmacie	8 000,00 €
Cotisations URSAAF, ASSEDIC, retraite	969 000,00 €
Cotisations assurance du personnel	120 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 100 000,00 €</b>

Tableau 15 : Charges de personnel – Inscriptions budgétaires 2025

Les recettes de personnel, quant à elles, comprennent :

- Des remboursements de rémunération d'agents mis à disposition auprès des budgets annexes, d'autres organismes ou collectivités ;
- De subventions versées par l'Etat, la Région ou d'autres partenaires pour certains ;
- Des participations des communes aux services communs
- Des remboursements d'assurance ou d'autres organismes (CPAM, ...).

## 6 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

### 6.1 Orientations 2025

L'élaboration du budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique et financier particulièrement incertain. La loi de finances pour 2025, marquée par des ajustements significatifs en matière de dotations et de fiscalité locale, impose une vigilance accrue et une gestion rigoureuse des ressources. Par ailleurs, la CCD est confrontée à des tensions budgétaires renforcées par une évolution incertaine des financements étatiques, régionaux et départementaux.

Dans ce cadre, la CCD se doit d'adopter une stratégie financière prudente, conciliant le maintien d'un niveau élevé de services à la population avec une maîtrise stricte de l'équilibre budgétaire. En conséquence, des arbitrages financiers ont été réalisés afin de prioriser et de réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Dans le cas où la CCD serait retenue pour le déploiement du Programme LIFE ou pour le portage du Contrat de Territoire Agence de l'Eau, un budget supplémentaire équilibré sera présenté dans l'année.

#### Dépenses de fonctionnement

- ✓ Charges de personnel :
  - Diminution des effectifs (hors Life et Contrat de Territoire Agence de l'Eau)
  - Augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur à la CNRACL
  - Prise en compte du Glissement vieillissement technicité (GVT)
  - Prise en charge d'une partie de la mutuelle santé des agents
  
- ✓ Frais généraux :
  - Continuité des Paiements pour Services Environnementaux
  - Etudes réalisées en interne si possible
  - Limitation générale des dépenses de fonctionnement
  
- ✓ Subventions aux associations : diminution de 20 % de l'enveloppe annuelle

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la CCD pour 2025 proviendront principalement :

- ✓ Des impôts locaux avec pouvoir de taux :
  - la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires),
  - les taxes foncières (bâti et non bâti),
  - la Cotisation Foncière de Entreprises (CFE),
  
- ✓ Des taxes sans pouvoir de taux :
  - l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),
  - la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

- ✓ D'une fraction de la TVA nationale : pour la réforme de la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales et de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'Etat compense ces deux ressources fiscales par une fraction de la recette de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale.
- ✓ Les dotations de l'Etat
- ✓ Les subventions de fonctionnement reçues, les produits d'exploitation, les autres produits de gestion courante et autres ressources diverses

Les taux d'imposition pour l'année 2025 seront inchangés :

Ressource fiscale	Taux 2024
Cotisation foncière des entreprises	23,62 %
Taxe foncière (bâti)	4,20 %
Taxe foncière (non bâti)	6,00 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	7,73 %

**Tableau 16 : Taux des impôts locaux avec pouvoir de taux**

#### **Evolutions prévisionnelles des recettes fiscales et des dotations pour 2025 :**

- Augmentation des bases locative de 1,7 %

Depuis la loi de finances de 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Ce calcul correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté au mois de novembre précédent.

Pour 2025, l'augmentation des bases de calcul des taxes foncières (bâtie et non bâtie) et de la Cotisation Foncière des Entreprises est estimée à 1,7 %. Le produit supplémentaire pour la CCD est estimé à 97 k€.

- Gel de la fraction de la TVA

La fraction de TVA revenant à chaque collectivité a été initialement calculée à hauteur des recettes supprimées de TH et de CVAE et s'applique au produit de TVA nationale encaissé chaque année.

Cependant, le projet de loi de finances pour 2025 introduit une mesure significative concernant les collectivités territoriales : le gel des fractions de TVA qui leur sont affectées. Concrètement, les montants de TVA versés aux collectivités en 2024 seraient reconduits en 2025, sans bénéficier de la dynamique habituelle de cette recette.

- Stabilisation des dotations

Les dotations d'intercommunalité devraient être en légère hausse puisqu'une augmentation de 90 millions d'euros était prévue initialement dans le PLF 2025 mais avec un impact variable selon les territoires. Cependant, la loi de finances 2025 n'étant pas votée à ce jour, il est prudent d'opter pour une hypothèse de stabilité des dotations par rapport à leur niveau de 2024.

#### **Evolutions prévisionnelles des autres recettes de fonctionnement :**

Les autres recettes de fonctionnement comprennent les subventions de fonctionnement reçues, les produits d'exploitation, les autres produits de gestion courante et autres ressources diverses. Il est prévu une stabilité des subventions de fonctionnement perçues au niveau de l'année 2024.

## 6.2 Investissements prévisionnels

Les investissements prévisionnels pour 2025 s'élèvent à 7,74 millions d'euros répartis selon les trois axes du projet de territoire :

- 0,32 M€ pour les investissements transversaux
- 0,53 M€ pour les attributions de compensation.
- 1,64 M€ pour l'axe 1 « un territoire dans la transition écologique »
- 1,23 M€ pour l'axe 2 « une économie dynamique, intégrée et innovant »
- 4,02 M€ pour l'axe 3 « la CCD au service de ses habitants »

<b>INVESTISSEMENTS TRANSVERSAUX ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION</b>	<b>848 k€</b>
<b>ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION</b>	<b>527 k€</b>
<b>251 SIEGE DE CHATILLON SUR CHALARONNE</b>	<b>65 k€</b>
<i>ISOLATION COMBLES, CALORIFUSAGE</i>	40 k€
<i>REAMENAGEMENT RDC</i>	25 k€
<b>ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS, PETITS EQUIPEMENTS, ...</b>	<b>90 k€</b>
<b>LOGICIELS</b>	<b>8 k€</b>
<b>MATERIEL DE TELEPHONIE</b>	<b>8 k€</b>
<b>MATERIEL INFORMATIQUE</b>	<b>150 k€</b>

Tableau 17 : Investissements transversaux prévisionnels et attributions de compensation 2025

<b>AXE 1 : UN TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>1 644 k€</b>
<b>238 PARCELLE AGRICOLE DE VALEINS</b>	<b>5 k€</b>
<i>PLANTATIONS VERGERS/HAIES</i>	5 k€
<b>242 MOBILITE</b>	<b>167 k€</b>
<i>AIRE DE COVOITURAGE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT</i>	26 k€
<i>AIRE DE COVOITURAGE : JALONNEMENT</i>	1 k€
<i>LIGNES COVOITURAGE DYNAMIQUE : MOBILIER POUR UNE LIGNE</i>	62 k€
<i>REMISE EN ETAT CHEMINEMENT MODE DOUX ACCES PARC DES OISEAUX</i>	12 k€
<i>SCHEMA DIRECTEUR + MOE CYCLABLE</i>	50 k€
<i>STATIONNEMENT VELO REGION AURA</i>	15 k€
<b>246 BOUCLES CYCLABLES</b>	<b>130 k€</b>
<i>ETUDE DEFINITION IDENTITE TOURISTIQUE POUR ITINERAIRE DE LIAISON</i>	6 k€
<i>TRAVAUX BOUCLES CYCLABLES LOISIRS : BOUCLE TOUR DU PLANTAY</i>	108 k€
<i>TRAVAUX BOUCLES CYCLABLES LOISIRS : MOE</i>	16 k€
<b>248 EQUIPEMENTS ET FONCIER PAT</b>	<b>59 k€</b>
<i>ANNUITE PORTAGE ACQUISITION MASUREL CHALAMONT</i>	59 k€
<b>249 AIDE AUX HABITANTS TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>40 k€</b>
<i>RECUPERATEURS D'EAU</i>	20 k€
<i>RENOVATION THERMIQUE</i>	20 k€
<b>250/253 FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE/CULTURE/PATRIMOINE</b>	<b>1 200 k€</b>
<i>FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE/CULTURE/PATRIMOINE</i>	1 200 k€
<b>CAPITAL SEM LEA</b>	<b>44 k€</b>

Tableau 18 : Axe 1 - Investissements prévisionnels 2025

<b>AXE 2 : UNE ECONOMIE DYNAMIQUE, INTEGREE ET INNOVANTE</b>	<b>1 229 k€</b>
<b>241 CIRCUITS PEDESTRES</b>	<b>35 k€</b>
<i>CIRCUITS PEDESTRES</i>	<i>35 k€</i>
<b>252 CHEMINEMENT PIETONNIER ZAC PAED</b>	<b>68 k€</b>
<i>ACQUISITION TERRAIN</i>	<i>12 k€</i>
<i>SIGNALETIQUE</i>	<i>6 k€</i>
<i>TRAVAUX, MOE</i>	<i>50 k€</i>
<b>254 TOUR DU PLANTAY</b>	<b>404 k€</b>
<i>ANNUITE PORTAGE ACQUISITION</i>	<i>104 k€</i>
<i>TRAVAUX</i>	<i>300 k€</i>
<b>255 EXTENSION ZA CHANEINS</b>	<b>30 k€</b>
<i>ETUDE DE FAISABILITE</i>	<i>30 k€</i>
<b>AIDES AUX COMMERCES</b>	<b>40 k€</b>
<b>DEFICIT BA BASE LA NIZIERE</b>	<b>300 k€</b>
<b>DEFICIT BA ZA MARLIEUX</b>	<b>292 k€</b>
<b>SCOT</b>	<b>60 k€</b>

Tableau 19 : Axe 2 - Investissements prévisionnels 2025

<b>AXE 3 : LA CCD AU SERVICE DES HABITANTS AU QUOTIDIEN</b>	<b>4 024 k€</b>
<b>176 CENTRE AQUATIQUE</b>	<b>8 k€</b>
<i>CALORIFUSAGE</i>	<i>8 k€</i>
<b>180 CRECHE MARLIEUX</b>	<b>20 k€</b>
<i>MENUISERIES + TRAVAUX</i>	<i>20 k€</i>
<b>214 CRECHE DE NEUVILLE LES DAMES</b>	<b>10 k€</b>
<i>SOLDE DE L'OPERATION</i>	<i>10 k€</i>
<b>228 AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE</b>	<b>5 k€</b>
<i>ACQUISITION TERRAIN</i>	<i>5 k€</i>
<b>240 CRECHE DE CHATILLON SUR CHALARONNE</b>	<b>3 805 k€</b>
<i>MOBILIER</i>	<i>280 k€</i>
<i>TAXE AMENAGEMENT</i>	<i>25 k€</i>
<i>TRAVAUX</i>	<i>3 500 k€</i>
<b>ANNUITE PORTAGE ACQUISITION "LOGEMENT D'URGENCE - CHALAMONT"</b>	<b>16 k€</b>
<b>CRECHES : GROS ENTRETIEN</b>	<b>40 k€</b>
<b>MUTUALISATION : DEVELOPPEMENT DE PROJETS</b>	<b>20 k€</b>
<b>PLATFORME CITOYENNE DOMBES CONNECT</b>	<b>100 k€</b>

Tableau 20 : Axe 3 - Investissements prévisionnels 2025

### 6.3 Prospective 2025

La contractualisation en 2022 d'un emprunt a permis de couvrir les dépenses inscrites sur les premières années du plan pluriannuel d'investissement. Les conditions financières étaient très favorables comparativement aux conditions actuelles. En 2025, le recours à un nouvel emprunt sera nécessaire pour poursuivre les actions entreprises dans le projet de territoire.

Au vu des hypothèses sur les sections de fonctionnement et d'investissement présentées ci-avant incluant la souscription d'un nouvel emprunt, la capacité de désendettement prévisionnelle de la CCD à fin 2025 est estimée à 6,9 années. Ce ratio est en dessous du seuil d'alerte des 10 ans, considéré comme un indicateur de tension financière. Il démontre une gestion prudente, tout en permettant d'envisager des projets structurants.

En k€	2021	2022	2023	2024 (15/01/2025)	2025 (prévisionnel)
Recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels	15 261 k€	16 840 k€	18 236 k€	18 554 k€	18 534 k€
(-) Dépenses réelles fonctionnement hors intérêts et charges exceptionnelles	12 953 k€	14 783 k€	16 031 k€	15 870 k€	16 438 k€
(-) Intérêts	187 k€	201 k€	249 k€	222 k€	211 k€
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 122 k€</b>	<b>1 856 k€</b>	<b>1 956 k€</b>	<b>2 462 k€</b>	<b>1 885 k€</b>
Taux d'épargne brute	13,9%	10,4%	10,7 %	12,9 %	10,2 %
(-) Capital de la dette	640 k€	707 k€	836 k€	854 k€	820 k€
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 483 k€</b>	<b>1 149 k€</b>	<b>1 120 k€</b>	<b>1 608 k€</b>	<b>1 065 k€</b>
Dette long terme capital restant dû au 31/12	8 401 k€	12 690 k€	11 854 k€	11 000 k€	12 980 k€
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>4,0 années</b>	<b>6,8 années</b>	<b>6,1 années</b>	<b>4,5 années</b>	<b>6,9 années</b>

Tableau 21 : Evolution des indicateurs financiers de 2021 à 2025

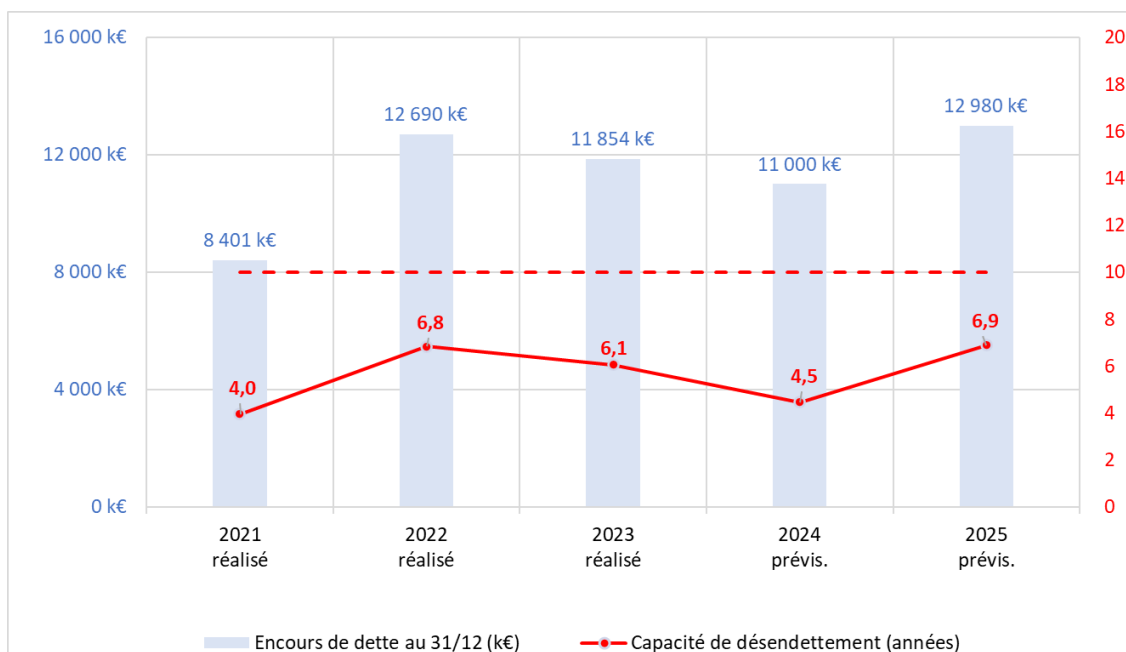


Figure 3 : Projection de la capacité de désendettement de 2020 à 2025

## 7 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS ACTUALISE (BUDGET GÉNÉRAL)

Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) se définit comme un outil de pilotage des collectivités et un instrument de prospective financière. Il formalise les choix d'investissement, décidés à partir de l'étude de la situation financière et des besoins de la collectivité et dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la collectivité. A chaque projet est associé un financement, ainsi qu'une temporalité. Il permet de programmer un ensemble de projets cohérent sur plusieurs années.

**L'aboutissement du Projet de Territoire aura nécessité plusieurs mois de travail. Il a été validé en Conseil communautaire le 9 décembre 2021, avant d'être présenté au Conseil de Développement.**

Trois axes fondateurs, 15 orientations stratégiques, 45 objectifs définis. Le tout, décliné en 156 actions pour le territoire. Voici en quelques chiffres l'ossature du Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Pour parvenir à ce résultat, un important travail en commission a été réalisé. Le bureau exécutif s'est réuni à plusieurs reprises. Les aller-retours avec les services communautaires ont été très fréquents et deux séminaires ont été organisés. L'objectif était de réaliser au préalable un diagnostic du territoire et de définir les enjeux du Projet de Territoire. Un document qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire, lors de sa séance du 9 décembre 2021. Le Projet de Territoire a ensuite été présenté par les élus au Conseil de Développement. Une instance composée de citoyens-bénévoles qui réfléchissent à l'avenir du territoire.

Le Projet de Territoire a identifié trois axes :

1. **Un territoire dans la transition écologique** : terre aux mille étangs, la Dombes a une responsabilité particulière en matière de biodiversité. Ce Projet fixe les priorités pour protéger cette richesse naturelle.
2. **Une économie dynamique, intégrée, innovante et inscrite dans la transition écologique, en interaction avec les autres territoires** : située entre plusieurs pôles économiques importants, la Dombes possède de nombreux atouts. Une politique volontariste est menée en matière économique.
3. **La Communauté de Communes de la Dombes, au service des habitants au quotidien** : ce Projet s'inscrit d'abord pour ses habitants et leur cadre de vie.

Ce Projet de Territoire n'est pas pour autant inscrit dans le marbre et devra s'adapter aux évolutions du territoire. Le Projet de Territoire est disponible sur :

<https://www.ccdombes.fr/wp-content/uploads/2022/01/Projet-de-territoire.pdf>,

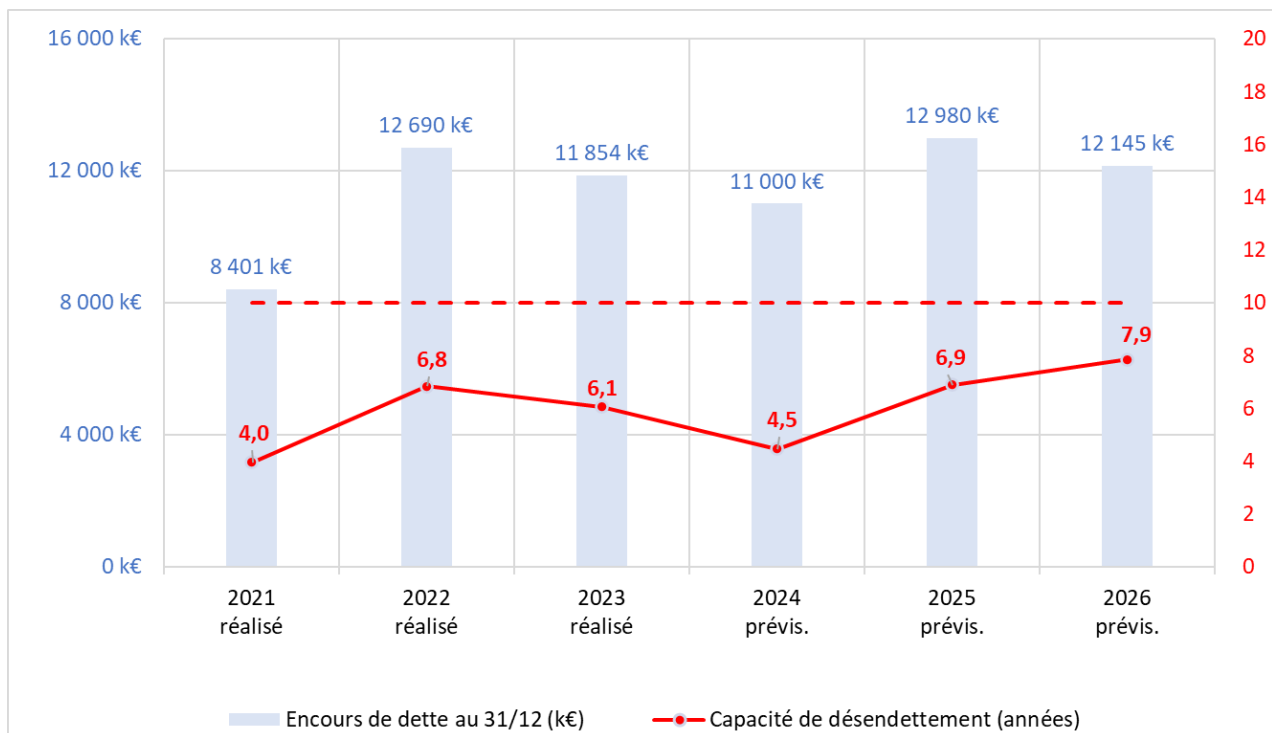
**Les investissements prévisionnels actualisés pour 2021-2026 s'élèvent 25,31 millions d'euros répartis selon les trois axes du projet de territoire :**

- 1,10 M€ pour les investissements transversaux
- 3,16 M€ pour les attributions de compensation
- 6,74 M€ pour l'axe 1 « un territoire dans la transition écologique »
- 3,71 M€ pour l'axe 2 « une économie dynamique, intégrée et innovant »
- 10,59 M€ pour l'axe 3 « la CCD au service de ses habitants »

La prospective financière présentée prend en compte les hypothèses suivantes pour 2026 en section de fonctionnement :

- Recettes : +1,5% sur la fraction de TVA, +2% sur les bases locatives, stabilité des dotations d'intercommunalité
- Dépenses : +3% sur les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général et charges de personnel)

Au regard des hypothèses sur les recettes et dépenses présentées ci-avant pour 2025 et 2026, la capacité de désendettement prévisionnelle de la CCD à fin 2026 est estimée à 7,9 années.



**Figure 4 : Projection de la capacité de désendettement de 2020 à 2026**



	2021 - réalisé	2022 - réalisé	2023 - réalisé	2024 - réalisé ou engagé	2025 - projet	2026 - projet	Total général
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	527 k€	527 k€	527 k€	527 k€	527 k€	527 k€	3 164 k€
INVESTISSEMENTS TRANSVERSAUX	162 k€	119 k€	141 k€	283 k€	321 k€	72 k€	1 097 k€
<b>AXE 1 : UN TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	49 k€	1 130 k€	954 k€	2 767 k€	1 644 k€	196 k€	6 741 k€
<b>AXE 2 : UNE ECONOMIE DYNAMIQUE, INTEGREE ET INNOVANTE</b>	242 k€	139 k€	140 k€	871 k€	1 229 k€	1 091 k€	3 713 k€
<b>AXE 3 : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SERVICE DES HABITANTS AU QUOTIDIEN</b>	232 k€	895 k€	1 841 k€	3 459 k€	4 024 k€	141 k€	10 591 k€
<b>Total général</b>	<b>1 213 k€</b>	<b>2 810 k€</b>	<b>3 603 k€</b>	<b>7 908 k€</b>	<b>7 744 k€</b>	<b>2 027 k€</b>	<b>25 306 k€</b>

Tableau 22 : Investissements prévisionnels 2021-2026

INVESTISSEMENTS TRANSVERSAUX ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	2021 - réalisé	2022 - réalisé	2023 - réalisé	2024 - réalisé ou engagé	2025 - projet	2026 - projet	Total général
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	527 k€	527 k€	527 k€	527 k€	527 k€	527 k€	3 164 k€
234 - REPRISE CHAUFFAGE SIEGE VILLARS	5 k€						5 k€
251 SIEGE DE CHATILLON SUR CHALARONNE			15 k€	1 k€	65 k€		81 k€
sans num. d'opération - Divers	122 k€	54 k€	41 k€	32 k€	90 k€	50 k€	389 k€
sans num. d'opération - Informatique, téléphonie	35 k€	65 k€	85 k€	192 k€	166 k€	22 k€	564 k€
ACHAT CAMION PLATEAU				58 k€			58 k€
<b>Total général</b>	<b>689 k€</b>	<b>646 k€</b>	<b>668 k€</b>	<b>811 k€</b>	<b>848 k€</b>	<b>599 k€</b>	<b>4 262 k€</b>

Tableau 23 : Investissements transversaux et attributions de compensation 2021-2026

AXE 1 : UN TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE	2021 - réalisé	2022 - réalisé	2023 - réalisé	2024 - réalisé ou engagé	2025 - projet	2026 - projet	Total général
198 ETANG PRELE	11 k€	2 k€		5 k€			19 k€
210 PROTECTION DES ROSELIERES SUR LES ETANGS	25 k€	9 k€					34 k€
227 PCAET			3 k€				3 k€
238 PARCELLE AGRICOLE DE VALEINS				42 k€	5 k€	5 k€	51 k€
242 MOBILITE			84 k€		167 k€	49 k€	300 k€
246 BOUCLES CYCLABLES			6 k€	18 k€	130 k€		154 k€
248 EQUIPEMENTS ET FONCIER PAT				59 k€	59 k€	59 k€	177 k€
249 AIDE AUX HABITANTS TRANSITION ECOLOGIQUE			7 k€	23 k€	40 k€	40 k€	110 k€
250 FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE		43 k€	53 k€	2 187 k€	1 200 k€ <sup>1</sup>		3 483 k€
FONDS DE CONCOURS BACS COLLECTE SELECTIVE			700 k€				700 k€
FONDS DE CONCOURS RECYCLERIE		1 000 k€					1 000 k€
APPEL DE FONDS LIDAR 2021	8 k€						8 k€
BILAN FINAL CONSTRUCTION OBSERVATOIRE ORNITHOLOGIQUE BIRIEUX		15 k€					15 k€
CAPITAL SEM LEA				52 k€	44 k€	44 k€	140 k€
ETUDE TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REUNIONS PHASES 3	6 k€						6 k€
PANNEAUX INFORMATION PTF VALEINS			6 k€				6 k€
PANNEAUX NATURA 2000			6 k€				6 k€
PLANTATIONS		5 k€		1 k€			6 k€
TRAVAUX EXCLOTS ETANGS VERNOZAN DEUX ZONES		11 k€					11 k€
ACHAT VEHICULES ELECTRIQUES				368 k€			368 k€
INSTALLATION BORNES ELECTRIQUES CENTRES SOCIAUX		4 k€		12 k€			16 k€
INSTALLATION BORNES ELECTRIQUES SIEGE CCD		8 k€	88 k€				96 k€
VEHICULE ELECTRIQUE CENTRE SOCIAL MOSAIQUE		32 k€					32 k€
<b>Total général</b>	<b>49 k€</b>	<b>1 130 k€</b>	<b>954 k€</b>	<b>2 767 k€</b>	<b>1 644 k€</b>	<b>196 k€</b>	<b>6 741 k€</b>

Tableau 24 : Axe 1 - Investissements prévisionnels 2021-2026

<sup>1</sup> Enveloppe commune en 2025 (1200 k€) pour les fonds de concours transition écologique et culture/patrimoine

AXE 2 : UNE ECONOMIE DYNAMIQUE, INTEGREE ET INNOVANTE	2021 - réalisé	2022 - réalisé	2023 - réalisé	2024 - réalisé ou engagé	2025 - projet	2026 - projet	Total général
20 PAVILLON TOURISME EN DOMBES		1 k€					1 k€
223 PAED MIONNAY	234 k€	7 k€	9 k€				251 k€
224 OFFICE DU TOURISME			5 k€				5 k€
229 ZA LE CREUZAT A CHALAMONT	4 k€						4 k€
239 ETUDE ANALYSE OPPORTUNITES CADRAGE ET ORIENTATIONS PROJETS ZA		49 k€					49 k€
241 CIRCUITS PEDESTRES					35 k€	35 k€	70 k€
243 AGORASITE	4 k€	28 k€	21 k€	156 k€			210 k€
244 PLAN MARKETING TERRITORIAL		3 k€		159 k€			162 k€
245 SIGNALETIQUE IDENTIFICATION DU TERRITOIRE		28 k€		84 k€			112 k€
252 CHEMINEMENT PIETONNIER ZAC PAED				8 k€	68 k€		76 k€
253 FONDS DE CONCOURS CULTUREL ET PATRIMOINE				200 k€	Cf. axe 1 <sup>1</sup>		200 k€
254 TOUR DU PLANTAY			13 k€	149 k€	404 k€	404 k€	970 k€
255 EXTENSION ZA CHANEINS					30 k€		30 k€
AIDES AUX COMMERCES					40 k€		40 k€
DEFICIT BA BASE LA NIZIERE					300 k€	300 k€	600 k€
DEFICIT BA ZA CHALAMONT LE CREUSAT		22 k€					22 k€
DEFICIT BA ZA MARLIEUX			92 k€	40 k€	292 k€	190 k€	614 k€
DSP CAMPING VILLARS - REPRISE DES INVESTISSEMENTS						112 k€	112 k€
SCOT				75 k€	60 k€	50 k€	185 k€
<b>Total général</b>	<b>242 k€</b>	<b>139 k€</b>	<b>140 k€</b>	<b>871 k€</b>	<b>1 229 k€</b>	<b>1 091 k€</b>	<b>3 713 k€</b>

Tableau 25 : Axe 2 - Investissements prévisionnels 2021-2026

<sup>1</sup> Enveloppe commune en 2025 (1200 k€) pour les fonds de concours transition écologique et culture/patrimoine

AXE 3 : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SERVICE DES HABITANTS AU QUOTIDIEN	2021 - réalisé	2022 - réalisé	2023 - réalisé	2024 - réalisé ou engagé	2025 - projet	2026 - projet	Total général
173 CRECHE DE MIONNAY		10 k€					10 k€
176 CENTRE AQUATIQUE					8 k€		8 k€
180 CRECHE MARLIEUX	33 k€				20 k€		53 k€
196 PANNEAUX D'INFORMATIONS	2 k€			2 k€			4 k€
202 CENTRE SOCIAL DE CHALAMONT	1 k€	2 k€					3 k€
208 MAISON MEDICALE DE CHALAMONT	75 k€	462 k€	123 k€	6 k€			665 k€
214 CRECHE DE NEUVILLE LES DAMES	105 k€	261 k€	1 249 k€	104 k€	10 k€		1 728 k€
216 FONDS DE CONCOURS CC Chalaronne Centre			130 k€				130 k€
228 AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE					5 k€		5 k€
231 ANCIEN BATIMENT CRECHE NEUVILLE LES DAMES ARCHE DES BAMBINS	10 k€	1 k€					11 k€
235 CENTRE SOCIAL MOSAIQUE			24 k€				24 k€
240 CRECHE DE CHATILLON SUR CHALARONNE		126 k€	304 k€	2 940 k€	3 805 k€	25 k€	7 201 k€
ANNUITE PORTAGE ACQUISITION "LOGEMENT D'URGENCE - CHALAMONT"				15 k€	16 k€	16 k€	46 k€
CHAUDIERE CRECHE TOM POUCE				22 k€			22 k€
CRECHES : GROS ENTRETIEN				14 k€	40 k€		54 k€
LUDOTHEQUE			2 k€				2 k€
MUTUALISATION : DEVELOPPEMENT DE PROJETS					20 k€	20 k€	40 k€
PLATFORME CITOYENNE DOMBES CONNECT				357 k€	100 k€	80 k€	537 k€
TRAVAUX TERRASSEMENT ALLEE PIETONS ET TROTTOIRS MARPA NEUVILLE		4 k€					4 k€
LOGICIEL	6 k€						6 k€
MODIFICATION VEHICULE JEUNESSE			9 k€				9 k€
VEHICULE JUMPER LUDOTHEQUE		29 k€					29 k€
<b>Total général</b>	<b>232 k€</b>	<b>895 k€</b>	<b>1 841 k€</b>	<b>3 459 k€</b>	<b>4 024 k€</b>	<b>141 k€</b>	<b>10 591 k€</b>

Tableau 26 : Axe 3 - Investissements prévisionnels 2021-2026